



Ecole européenne Luxembourg I

PROCEDURE A SUIVRE EN CAS DE CONNAISSANCE OU DE PRESOMPTION D'UN ENFANT EN DANGER

Tous les membres de la Communauté éducative sont priés d'informer le conseiller principal d'éducation (école secondaire) ou le Directeur adjoint (école maternelle/primaire) s'ils ont connaissance d'une situation d'abandon, de maltraitance ou de tout autre cas mettant en danger un enfant. Tous les cas seront traités avec la plus grande discrétion.

TEMOIGNAGE

1. Nom et qualité de la personne présentant le rapport (témoin). *Préciser la relation avec les élèves concernés.*

.....
.....

2. Nom de la victime

.....

3. Cause du danger

.....

4. Responsables présumés de la situation.

.....
.....
.....
.....

5. Comment le témoin a-t-il eu connaissance des faits ?

.....
.....
.....

6. Description des faits :

.....
.....

7. Description des démarches entreprises :

.....
.....
.....
.....

8. Autres personnes susceptibles d'être au courant :

.....

9. Autres informations importantes pouvant être apportées :

.....
.....
.....
.....

Date et signature :

SUIVI DU DOSSIER

Date:

1. Personnes contactées :

.....
.....
.....

2. Démarches entreprises :

.....
.....
.....
.....
.....

3. Interventions de professionnels internes ou externes :

.....
.....
.....
.....
.....

Signature du responsable du suivi :

SUIVI DU CAS

-date

-date

-date